



# COMMUNIQUÉ

N° : 55

**Entente historique sur les changements climatiques à l'OACI**  
**– Progrès importants en matière d'environnement, de sécurité, de sûreté, d'exploitation et de réglementation –**

**4 octobre 2013 (Montréal)** – L'Association du transport aérien international (IATA) salue le leadership des gouvernements qui ont conclu une entente historique sur les changements climatiques à l'issue de la 38<sup>e</sup> Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) des Nations Unies.

L'entente engage l'OACI à mettre au point une mesure mondiale fondée sur le marché, qui sera un outil essentiel à l'atteinte de l'objectif de croissance neutre en carbone d'ici 2020 (CNG2020) poursuivi par l'industrie. Une mesure mondiale fondée sur le marché s'ajoute aux progrès sur les plans de la technologie, des méthodes d'exploitation et des infrastructures, le tout constituant la stratégie à quatre piliers adoptée de longue date pour gérer les impacts de l'aviation sur les changements climatiques.

« C'est un grand jour pour l'aviation, pour la lutte contre les changements climatiques, pour les normes mondiales et pour la coopération internationale. L'industrie, la société civile et les gouvernements ont travaillé d'arrache-pied pour en arriver à ce résultat et pour maintenir l'aviation à l'avant-garde des industries en matière de gestion des impacts sur les changements climatiques. Nous avons maintenant un mandat ferme et un court délai de trois ans pour régler les détails. Les compagnies aériennes ont besoin d'une mesure mondiale fondée sur le marché. Sans rien perdre de l'élan que nous avons pris au cours des deux dernières semaines, nous sommes impatients d'entreprendre le travail de fond nécessaire pour mettre au point le mécanisme mondial afin qu'il puisse être finalisé lors de l'Assemblée de 2016 », a déclaré M. Tony Tyler, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

L'entente conclue aujourd'hui déclenchera les discussions sur les éléments précis de la mesure mondiale fondée sur le marché, y compris les normes de surveillance, de rapport et de vérification des émissions et le type de mécanisme à mettre en place. En juin dernier, les 240 compagnies aériennes membres de l'IATA, qui assurent 84 % du transport aérien mondial, ont adopté à une écrasante majorité une résolution demandant aux gouvernements de mettre au point un mécanisme mondial obligatoire de compensation du carbone. L'industrie croit qu'il s'agit là de la mesure la plus efficace et la plus efficiente à mettre en place.

« Nous devons reconnaître le rôle important joué par la Commission européenne et le Parlement européen, qui ont soulevé le problème des émissions de l'aviation sur la scène internationale. L'aviation n'occuperait pas une position d'avant-garde sur le plan climatique sans les efforts précoces et persistants qui ont inspiré l'industrie et les gouvernements. Comme l'a dit le commissaire aux transports de l'Union européenne, Siim Kallas : « *Le travail acharné de l'UE a donné des résultats.* » L'aviation, sous la

direction de l'OACI, est la toute première industrie à conclure une entente mondiale pour contrer ses émissions », ajoute M. Tyler.

« La conclusion de cette entente historique au sein des 191 États membres de l'OACI représentait un défi. Les résultats d'aujourd'hui sont conformes à la tradition de l'OACI d'unir les gouvernements en vue d'établir les normes mondiales nécessaires à la connectivité globale. Je félicite les dirigeants de l'OACI pour leur vision et leur habileté à rallier les intérêts de chacun autour d'un objectif commun », a déclaré M. Tyler.

### **L'ordre du jour**

La 38<sup>e</sup> Assemblée de l'OACI a aussi donné lieu à des décisions importantes et à des orientations sur une vaste gamme d'enjeux techniques et économiques.

Voici quelques points saillants :

**Sécurité** : l'Assemblée a entériné le Programme amélioré d'audit de la sécurité de l'exploitation de l'IATA (IOSA amélioré). Ce nouveau programme s'appuie sur les avantages démontrés de l'IOSA et y ajoute une dimension de surveillance continue de la conformité. De plus, l'Assemblée a encouragé une participation accrue des États au registre mondial des permis d'exploitation aérienne géré par l'OACI. Ce sera un outil clé pour assurer une surveillance efficace de la sécurité des transporteurs étrangers. L'Assemblée a aussi encouragé l'harmonisation des spécifications opérationnelles au sein des États.

**Sûreté** : l'Assemblée a adopté des orientations sur des aspects critiques de la sûreté de l'aviation. Pour contrer la prolifération au sein des gouvernements d'exigences non standard en matière de données de sûreté, l'Assemblée a encouragé l'utilisation des normes mondiales de l'OACI par les agences d'immigration et de contrôle frontalier. Elle a aussi encouragé la standardisation des régimes de sûreté du fret aérien au moyen de la conformité aux principes de l'OACI; la collaboration avec les États en vue de développer les capacités, si nécessaire; et la mise en œuvre de la feuille de route en vue du renforcement de la sûreté du fret aérien mondial.

**Réglementation et taxation** : l'Assemblée a encouragé l'adoption universelle de la Convention de Montréal de 1999 (MC99). Elle a demandé instamment aux gouvernements d'harmoniser les réglementations sur la protection des consommateurs avec les dispositions de MC99 et d'établir un juste équilibre entre la protection des passagers et la recherche d'une saine concurrence au sein de l'industrie. La résolution de l'IATA sur les réglementations en matière de protection des consommateurs a été prise en considération par l'Assemblée.

L'Assemblée a aussi demandé instamment aux États d'éviter d'imposer des taxes discriminatoires sur l'aviation internationale ou de recourir à la double taxation.

Constatant les relations croissantes entre les compagnies aériennes en vue de répondre aux besoins du marché, l'Assemblée a demandé que les autorités responsables de la concurrence coopèrent en vue d'une vision commune des questions d'alliance, de fusion et de coentreprise. Et elle a demandé à l'OACI de préparer une entente multilatérale sur la propriété et le contrôle par des étrangers.

Enfin, l'Assemblée a décidé de convoquer une conférence diplomatique pour mettre à jour la Convention de Tokyo, qui fournit un cadre juridique international pour le problème des passagers turbulents.

**Technologie** : compte tenu de l'évolution des systèmes mondiaux de navigation, l'Assemblée a encouragé les États à développer des normes d'équipements fondées sur les capacités et à s'abstenir d'obliger l'utilisation de systèmes de navigation satellitaires spécifiques. Elle a aussi encouragé les États à reconnaître les capacités des organismes de formation par simulateur de vol qui suivent les orientations globales mises au point par l'OACI et l'industrie.

« Cette Assemblée a vraiment été marquée par des discussions et des décisions importantes. Les normes mondiales mises au point et protégées par l'OACI constituent l'assise de l'aviation mondiale. Nous trouvons un encouragement dans le message clair qui émane des gouvernements à l'issue de cette Assemblée, à savoir que la mise en œuvre globale de ce qui a été décidé à l'OACI est essentielle au développement futur de notre importante industrie. Les compagnies aériennes transporteront cette année quelque trois milliards de passagers et plus de 50 millions de tonnes de marchandises. Un environnement standardisé à l'échelle mondiale est absolument essentiel pour remplir cette importante mission de façon sûre, viable et efficiente », a conclu M. Tyler.

## IATA

**Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :**

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : [corpcomms@iata.org](mailto:corpcomms@iata.org)